

*Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement,
aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie*

COMMUNIQUE DE PRESSE

GECI Aviation
Augmentation de capital
10 juillet 2010



GECI Aviation : résultats de l'augmentation de capital

Paris, le 10 juillet 2010 - GECI Aviation. (FR0010449199 - ALRAI) annonce la réalisation de son opération d'augmentation de capital, lancée le 28 juin dernier. L'augmentation de capital de 20 M€, avec suppression du droit préférentiel de souscription, a été souscrite à hauteur de 96,5%.

Le montant brut de l'opération s'élève à 19.308.823,38 euros et se traduit par la création de 13.991.901 actions nouvelles. La période de souscription, ouverte le 28 juin 2010, s'est clôturée le 8 juillet 2010.

L'opération a été souscrite à hauteur de 96,5 %. Cette opération permettra, outre le renforcement des fonds propres, l'accélération du développement de l'activité de construction d'avions avec notamment la fabrication des 2 prototypes et des 2 cellules d'essai du Skylander SK-105 et le renforcement de la chaîne de production du F406, pour lequel le groupe a signé le 7 juillet 2010, avec un client chinois, un protocole d'accord pour la livraison de 10 appareils pour un montant de 50 M€.

Le règlement livraison et la cotation des actions nouvelles interviendront respectivement les 15 et 16 juillet 2010. Les actions nouvelles seront admises aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes, sous le code ISIN FR0010449199.

Avec cette opération, le capital social de GECI Aviation est désormais composé de 66.367.167 actions d'un nominal de 0,10 €, représentant un capital social de 6.636.716,7 €. Le flottant est composé de 5 847 269 titres, soit 8,81% du capital total.

L'investissement de la Région Lorraine au capital de Geci Aviation, pour un montant de 7 m € suite au vote favorable du conseil régional et approbation du du Conseil d'Etat, constituera la prochaine étape du montage financier de la société GECI Aviation.

L'opération a été dirigée par le Crédit du Nord agissant en qualité de seul chef de file et par Gilbert Dupont en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.

Agent centralisateur : Société générale, SGSS/GIS - 32 rue du Champ de Tir, BP 81236 – 44312 Nantes cedex 3

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus constitué (i) du document de référence de la société GECI Aviation enregistré par l'AMF le 24 juin 2010 sous le numéro R.10-050 et (ii) d'une note d'opération (incluant un résumé du prospectus) qui a obtenu le visa de l'AMF n°10-200 en date du 24 juin 2010, sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de GECI Aviation. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de GECI Aviation (www.geciaviation.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

GECI Aviation attire l'attention des investisseurs sur les sections relatives aux facteurs de risques figurant dans le prospectus visé par l'AMF avant de prendre leur décision d'investissement.

Ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie

A propos de GECI Aviation

GECI Aviation, filiale du groupe GECI International, est dédiée au développement, à la production et à la commercialisation d'avions bi turbopropulseurs. L'offre de GECI Aviation porte sur deux appareils. Le F-406, produit par Reims Aviation Industries, est reconnu par les opérateurs du monde entier comme un avion particulièrement adapté aux missions de surveillance. Le Skylander SK-105, dont l'achèvement est prévu fin 2012, capable de transporter 19 passagers ou jusqu'à 2,7 tonnes de fret et d'opérer dans des environnements difficiles, est un avion performant et économique, sans équivalent dans sa catégorie.

Fiche signalétique :

Mnémonique : ALRAI

Alternext d'Euronext Paris

Code ISIN : FR0010449199

Nombre de titres : 66 367 167

GECI Aviation est labellisé « Entreprise Innovante » par OSEO / ANVAR

Pour plus d'informations, merci de consulter le site : www.geciaviation.com

Vos contacts :

GECI Aviation

Brigitte Nawy

Tél : +33 1 53 53 00 85

brigitte.nawy@geci.net

CALYPTUS

Cyril Combe

Tél. : 01 53 65 68 68

cyril.combe@calyptus.net

Avertissement

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement hors de France et en particulier aux États-Unis, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux États-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act de 1933 et ALRAI n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux États-Unis.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Il est destiné uniquement aux personnes qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni, ou ont une expérience professionnelle en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 tel que modifié (l'« Ordre »), ou sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc ») de l'Ordre.

La diffusion, la publication, ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.